

CONFESSIONS D'UN AVOCAT DE DJIHADISTES

Alexandre Luc-Walton a commencé à défendre des djihadistes présumés après les attentats de 2015. Il témoigne dans L'avocat des terreurs, sur Arte Radio. Un document précieux pour comprendre l'action judiciaire face au terrorisme.

Nous sommes en février 2015, un mois et demi à peine après les attentats islamistes contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, une policière municipale et une supérette casher de l'Est parisien. Le plan vigipirate est alors à son niveau le plus haut et la paranoïa règne. Pour la première fois, le jeune avocat commis d'office Alexandre Luc-Walton pénètre dans la très sécurisée galerie Saint-Éloi du Palais de justice de Paris, où officient les neuf juges antiterroristes dont dispose la France. Il doit assister un nouveau client qu'il ne connaît pas, un jeune homme de retour de Syrie et accusé de terrorisme. Ce client est le premier d'une longue série puisque Alexandre Luc-Walton développe au fil des années, à la faveur du bouche-à-oreille, une réputation en la matière. Des djihadistes présumés, il en défendra des dizaines, parmi lesquels l'un des terroristes du Bataclan.

Dans la série *L'avocat des terreurs*, produite par Camille Juzeau pour Arte Radio, M^e Luc-Walton raconte comment la justice française a appris

sur le tas à gérer le terrorisme islamiste. Il décrit les gardes à vue aux conditions exceptionnellement difficiles, et dont la durée peut s'étendre jusqu'à six jours. Viennent ensuite la suspicion des juges d'instruction, la mise à l'isolement quasi systématique pendant la détention provisoire, et l'arrivée en prison.

Pour préparer le procès, l'avocat doit souvent convaincre ses clients de lui faire confiance, de lui parler. Difficile dans certains cas, mais il croit en leur droit à être défendus : « Une personne radicalisée, qui n'aime pas la France, est déjà extrêmement coupable aux yeux d'un juge. Mais ce n'est pas une infraction. » Alors le jeune avocat se bat pour ses clients, allant parfois jusqu'à mener des contre-enquêtes de personnalité dans l'objectif de prouver qu'ils ne pratiquent pas un islam rigoriste.

On retient l'histoire d'une jeune femme de 18 ans – qui avait aidé son cousin à partir en Syrie –, sauvée de la prison grâce à une carte de fidélité à un magasin de produits cosmé-

tiques et un abonnement à une salle de sport mixte. La série d'Arte Radio évoque également l'ignorance (qui va en s'amenuisant) qu'ont la plupart des magistrats vis-à-vis des usages de l'islam, le quotidien des gardiens de prison et la déradicalisation de certains djihadistes grâce à des programmes spéciaux. On s'étonne de la position d'Alexandre Luc-Walton sur ce point : il s'appesantit davantage sur les déradicalisés que sur ceux qui restent attachés à la doctrine de Daech, frôlant l'optimiste béat.

Cette série documentaire se révèle d'utilité publique pour mieux appréhender les procès des attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, qui auront lieu respectivement en 2020 et en 2021. Le second, déjà qualifié de « procès du siècle », comptera pas moins de dix-huit mis en examen, deux cent soixante-dix-huit avocats et mille sept cents parties civiles.

– **Matilde Meslin**

📺 *L'avocat des terreurs*, mis en ligne le 9/1, sur arteradio.com, 6 × 15 mn.

Réalisation : Samuel Hirsch.

Une série d'utilité publique pour mieux appréhender les procès des attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, qui auront lieu en 2020 et 2021.

